



# **BUDGET PRIMITIF 2021**

---

**ACE**

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE

**OBJET :** Approbation du budget primitif 2021

## SOMMAIRE

1. <i>Eléments de contexte</i>	3
2. <i>Le PACTE ACE 2021, décliné autour de 5 enjeux majeurs</i>	4
3. <i>Eléments d'information sur le projet FED (Fonds Européen de Développement) Territorial</i>	6
4. <i>Eléments d'information budgétaire sur le BP 2021</i>	8
5. <i>Eléments d'information sur la trésorerie pour l'exercice 2021</i>	10
6. <i>Eléments d'information sur la politique RH de l'ACE</i>	12
7. <i>Eléments d'analyse du PACTE 2021</i>	15
8. <i>Conclusion</i>	17
9. <i>ANNEXES</i>	18

## Préambule

Ce rapport de présentation du budget primitif s'attache à fournir les principaux éléments d'analyse et d'information sur la construction de notre BP. Tous les tableaux financiers de référence sont annexés au présent document ainsi que des notes d'information complémentaire.

### 1. Eléments de contexte

Après un exercice 2020 très impacté par la crise sanitaire, et principalement axé sur des mesures de refondation externes et internes de l'établissement, l'exercice 2021 se présente à la fois comme une année de consolidation des résultats obtenus et de mise en œuvre des premières mesures de redéploiement de notre activité.

Nous rappelons rapidement les objectifs généraux de l'année 2020 tels qu'exposés dans le rapport de présentation du budget primitif de l'exercice précédent et les résultats obtenus :

- ✓ **Mettre en œuvre, en partenariat avec la DIMENC et ENERCAL, une véritable PPE** : cet objectif n'a pas pu être atteint en 2020, du fait principalement des contraintes sanitaires imposées à toutes les parties. Le travail a démarré en février 2021 sous le pilotage du cabinet en charge de l'énergie. Sont parties prenantes à ce travail : la DIMENC, ENERCAL, l'ACE et le cabinet. L'objectif est de formaliser une PPE à l'horizon juillet 2021, cette PPE venant s'intégrer dans le processus de refonte du STENC
- ✓ **Recentrer l'action de l'agence sur le financement de projets structurants** : après 2 années (2018 et 2019) marquées par une activité de « guichet », l'ACE a orienté son action sur le déploiement d'une action plus structurant et de partenariats tant financiers, que techniques. Dans une suite logique à ce travail, 2021 sera l'année de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les collectivités publiques
- ✓ **Revoir les modalités de financement de notre action** : comme cela a été expliqué dans le rapport de gestion 2020, les partenariats signés avec l'AFD et la BDT permettent à l'agence de diversifier ses ressources financières. Le nouveau cadre de travail établi avec l'ADEME permet également à l'ACE de régulariser les retards accumulés dans le versement des remboursements sur les fonds avancés par l'agence dans les conventions co-financées. Enfin, l'ACE s'est positionné dès le début de cette année comme un rouage essentiel dans la captation des fonds européens issus du prochain FED Territorial (i.e 30 Millions d'euros). Nous y reviendrons plus loin.

- ✓ **Restructurer les moyens de l'ACE** : c'est certainement l'objectif qui a nécessité le plus gros travail. En l'espace de 9 mois, l'ACE s'est complètement transformée :
  - Elle a déménagé dans des locaux plus confortables et plus conviviaux
  - Les collaborateurs se sont vus dotés de moyens de travail plus collaboratifs dans un espace de co-working qui a facilité la communication entre eux
  - Grâce à un travail de fonds tout au long de l'année, un véritable esprit d'équipe a vu le jour et la motivation et l'envie des collaborateurs sont pleines et entières
  - La structuration interne de l'équipe a permis de mieux positionner chacun des collaborateurs sur leurs missions individuelles. L'adjonction de jeunes recrues telles l'ingénieur recruté en contrat VSC en mars et l'intégration d'un stagiaire du CNAM en novembre
  - La communication de l'agence a été totalement repensée, et aujourd'hui l'ACE est perçue comme un établissement public de référence avec une visibilité totale sur son image et ses productions (articles sur les supports digitaux, communication directe avec les partenaires et opérateurs etc...)

## **2. Le PACTE ACE 2021, décliné autour de 5 enjeux majeurs**

Les engagements opérationnels de notre projet de budget 2021 ont été structurés autour des enjeux définis ci-dessous. Ils s'adossent à un plan d'action opérationnel dénommé PACTE (Plan d'Action pour la Transition Energétique) qui se déclinera de la manière suivante :

- ✓ **Être un acteur majeur de la nouvelle gouvernance du système électrique** : au travers d'un partenariat rénové avec la DIMENC, notre direction de tutelle, l'ACE sera une force de proposition active pour la refonte du STENC tel que prévu par la délibération de 2016, et pour la mise en œuvre de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie), programme qui devra inclure non seulement des objectifs en termes de production d'énergie renouvelable, la gestion des réseaux de transport et de distribution, mais également pour la rationalisation et la maîtrise des consommations d'énergie
- ✓ **Sanctuariser l'ACE comme le partenaire incontournable des collectivités publiques et du monde économique pour la transition énergétique** : grâce au renforcement en interne de notre capacité d'expertise et de conseil, ainsi qu'aux partenariats techniques et financiers que l'ACE a signés en 2020, notre agence sera à même d'accompagner toute démarche de transition énergétique publique et privée non seulement par le biais de subventions, mais aussi grâce au déploiement d'outils financiers (tels que des prêts à taux bonifiés) proposés par nos partenaires

- ✓ **Déployer de véritables outils d'accompagnement à la transition énergétique dans notre PACTE 2021 (Plan d'Actions pour la Transition Energétique) : 3 outils sont ciblés**
  - Les conventions pluriannuelles : une démarche de transition énergétique nécessite des investissements très lourds. L'ACE proposera aux demandeurs de s'inscrire dans un partenariat à long terme (4 à 5 ans) de manière à répartir l'effort d'investissement dans la durée
  - Le réseau des Conseillers en Energie Partagés : lancé en 2018 au travers d'un appel à projet avec la SECAL, ce dispositif doit aujourd'hui passer par une phase de densification et de rationalisation du réseau pour répondre aux attentes des municipalités
  - Les démonstrateurs et projets pilotes dans les secteurs innovants pour le territoire : initiée l'année dernière au travers de l'investissement dans un démonstrateur pour un dispositif de dessalement d'eau de mer fonctionnant avec de l'énergie photovoltaïque, cette démarche va s'intensifier avec la mise en œuvre d'au moins 3 dispositifs en 2021 :
    - **Un projet pilote pour un smart grid énergies renouvelables** (réseau intelligent) à Ducos avec un groupe d'entreprise
    - **Un projet pilote pour la filière H2 (hydrogène)** : en lien avec les réseaux de transport en commun (SMTU et SMTI) et de marchandises avec une autoroute maritime, l'ACE prépare le lancement d'un appel à projet dans le transport vert
    - **Un démonstrateur dans la construction durable** : en partenariat avec la DAPM (Direction des Achats, du Patrimoine et des Moyens) et le cluster ECO CONSTRUCTION, l'ACE lancera un projet pour promouvoir la performance énergétique des bâtiments et la construction durable
  
- ✓ **Achever la restructuration interne de notre établissement** : après avoir redynamisé l'équipe et stabilisé le pôle Finance et Administration, l'établissement va se doter d'un véritable service technique, « le Pôle Expertise et Conseil » qui sera sous la responsabilité d'un Chef de service nommé en interne et qui comprendra au total :
  - 3 ingénieurs (équipe complétée par un nouveau stagiaire VSC)
  - 2 techniciens (équipe complétée par un stagiaire du CNAM)
  - 2 Conseillers en Energie Partagés (en coordination avec la SECAL en fin d'exercice)

- ✓ **Pérenniser nos ressources financières** : après un exercice 2020 marqué par l'absence totale de recettes fiscales qui a fragilisé notre trésorerie, l'agence a engagé un travail à long terme pour « capter » de nouvelles sources de financement. Après avoir signé avec l'AFD et la BDT, l'ACE s'engage vers la mise en œuvre au travers du Gouvernement d'un partenariat avec l'Union Européenne. En effet, sous l'impulsion du Président du CA, l'équipe de l'ACE a produit une note technique qui a convaincu les membres du Gouvernement de faire de la transition énergétique, le prochain secteur de concentration du Fonds Européen Territorial après l'emploi et la formation entre 2016 et 2020. A partir de 2022, et après la signature de la convention entre l'UE et le GNC, l'ACE pourra compter sur des ressources financières pérennes pendant les 4 années suivantes, qui viendront compléter ses recettes fiscales, à hauteur de 900 MF par an.

### **3. Eléments d'information sur le projet FED (Fonds Européen de Développement) Territorial**

La Commission européenne alloue en principe ses allocations selon le processus de « l'appui budgétaire ». Cet appui consiste à attribuer directement les fonds au budget du pays, où ils sont ensuite gérés selon les systèmes nationaux et territoriaux. En contribuant au budget de l'État/territoire, l'appui budgétaire contribue à la responsabilisation des autorités et encourage la mise en œuvre de leurs stratégies de croissance.

La Commission européenne ne met en œuvre l'appui budgétaire que dans les pays et territoires qui respectent les quatre conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ avoir une politique nationale de développement ou une stratégie de réforme sectorielle bien définie ;
- ✓ avoir un cadre macro-économique orienté vers la stabilité ;
- ✓ avoir un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- ✓ avoir un système budgétaire transparent.

Les conditions d'éligibilité sont vérifiées par la Commission dans le cadre d'études « PEFA » (*Public Expenditure and Financial Accountability*) pour la gestion des finances publiques et au cours de la première phase de la programmation pour la politique sectorielle et la stabilité du cadre macro-économique.

La Nouvelle-Calédonie a bénéficié d'une enveloppe de 30 millions d'euros dans le cadre du 11ème FED territorial entre 2017 et 2020 pour le secteur de l'emploi et de la formation.



Sur la base d'une note rédigée par l'ACE pour le compte du cabinet de M. Christopher GYGES (voir note en annexe au rapport) et du bilan du STENC, le Gouvernement a décidé de proposer à l'Union Européenne que le secteur de la transition énergétique soit le secteur de concentration pour la Nouvelle-Calédonie à l'occasion du prochain FED qui entrera formellement en action début 2022 une fois terminées toutes les formalités administratives.

La première étape de ce long chemin sera concrétisée fin février par la remise d'une note de cadrage rédigée par le représentant de l'Union Européenne à Nouméa, M. Pierre-Henri HELLEPUTE. Cette note fera l'objet d'échanges jusqu'au mois de juin afin que la Commission Européenne puisse prendre une décision éclairée. Une fois la décision arrêtée, pendant les 6 mois suivants, un rapport complet sur le plan d'action pour la transition énergétique en lien avec la refonte du STENC sera présenté à la Commission EU et servira de base à la signature début 2022 de la convention de partenariat, qui liera notre Gouvernement avec la Commission jusqu'en 2026, pour un montant global de 30 millions d'euros (i.e 3.6 MdF).

Ainsi, tout ou partie des fonds issus du prochain FED pourront financer les actions portées par l'ACE pendant 4 ans à compter de 2022.





#### 4. Éléments d'information budgétaire sur le BP 2021

(Source : tableau de la balance extrait du logiciel SURFI)

Situation au 19 Février 2021 à 11:59			
	Organisme	ACE	Agence Calédonienne de l'Energie
	Budget	1	Budget principal
	Exercice	2021	Exercice 2021
Chapitre	Propositions budgétaires		
<b> FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Recettes-Dépenses
2	0	534648858	534648858
11 Charges de fonctionnement	59285907	0	-59285907
12 Charges salariales	110802533	0	-110802533
13	0	0	0
23	739982199	0	-739982199
42	102103552	3649301	-98454251
65 Encours conventions	28640944	0	-28640944
66	0	0	0
67	47077945	0	-47077945
73 Recettes fiscales (TTE et TE)	0	360000000	360000000
74 Partenaires financiers	0	189594921	189594921
77	0	0	0
Total Fonctionnement	1087893080	1087893080	0
<b> INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Recettes-Dépenses
1	73583685	0	-73583685
21	0	739982199	739982199
40	3649301	102103552	98454251
10	0	85990154	85990154
16	0	0	0
20	24840450	0	-24840450
204	547815691	9938761	-537876930
21	2500000	0	-2500000
26	0	0	0
27	0	0	0
Total Investissement	652389127	938014666	285625539
Total	1740282207	2025907746	285625539

Pour mémoire, l'exercice 2020 avait été marqué par une absence totale de recettes fiscales hormis les reliquats sur l'exercice 2019. La situation ne reviendra pas à la normale en 2021 car l'ACE ne recouvrira que 50 % des taxes affectées avec un montant prévisionnel de 360 MF (ligne 73 du tableau).

Néanmoins, et grâce à une gestion budgétaire sérieuse et pragmatique l'année dernière, notre établissement pourra déployer une activité soutenue grâce à un résultat comptable reportable de 547 M F CFP à fin décembre 2020.

Autre poste de recettes budgétaire, celles attendues de nos partenaires historiques (ADEME) et nouveau (AFD, BDT). Cette ligne concerne le règlement des encours sur les conventions ADEME (clôture des exercices 2014 et 2015, ainsi que les versements intermédiaires relatifs aux exercices suivants. Pour l'AFD, nous serons crédités des fonds prévus sur les dossiers Chauffe Eaux Solaire, étude du schéma sur l'électromobilité et l'AMI que l'ACE a remporté sur une étude pour le déploiement des bus électriques. Ne sont pas inclus dans ce poste budgétaire, des recettes prévisionnelles attendues sur des dossiers en cours de discussions toujours avec l'AFD et la BDT.

Pour les charges prévisionnelles inscrites au budget, nous retiendrons :

- ✓ Pour le poste des charges d'exploitation courante (ligne 11 du tableau qui représentent moins de 7 % du total des charges prévisionnelles liées au fonctionnement de l'agence), elles progressent de 13.8 % par rapport au BP 2020, mais cela est principalement dû à une réaffectation comptable du budget Communication dans son ensemble : jusqu'à présent, le budget communication était réparti entre le chapitre Charges de fonctionnement et le chapitre Actions Transversales dans les dépenses d'engagement sur conventions. Par souci de simplification de notre gestion, toutes les charges de communication ont été intégrées sur une seule ligne comptable. De plus, le budget global pour la communication, après avoir atteint un plus haut en 2020 (34 M F CFP), revient à un montant de 20 M F CFP
- ✓ Pour le poste des Charges Salariales (ligne 12 du tableau), compte tenu de l'intensification programmée de l'action de l'agence (pour mémoire le PACTE 2020 était de 160 M F CFP, celui de 2021 passe à 350 M F CFP), et pour y faire face, il a été décidé de structurer un véritable pôle technique avec un Chef de service et de donner corps aux 2 postes budgétaires affectés au service technique, à savoir deux ingénieurs qui ne sont toujours pas pourvus. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence (voir paragraphe sur la politique RH de l'agence). Ce choix est également fait en lien avec la montée en puissance de l'activité de notre établissement sur les 4 prochaines années (gestion des projets qui seront financés via le FED, structuration du réseau des Conseillers en Energie Partagés auprès des communes).

Il faut également garder en mémoire, que le poste salarié de Responsable Administratif et Financier, s'il est toujours porté à notre budget, n'est pas occupé en tant que tel, puisque Mme M'BOUERI est en congé maladie. Ce poste est malgré tout toujours budgété à 100 % par mesure de sécurité budgétaire dans la mesure où nous n'avons toujours pas reçu la décision du Conseil de Santé sur le passage de cette collaboratrice en longue maladie. La charge de rémunération dévolue à Mme PINAZO, qui remplace Mme M'BOUERI, est inscrite elle en Charges de Personnel Extérieur, puisque nous sommes liés à la DRH NC par une convention sur ce poste. Tous ces éléments d'information expliquent la variation importante du poste Charges salariales qui augmente de 50 % par rapport à 2020. Si nous n'avons pas à supporter 2 fois la charge d'un RAF, cette évolution ne serait que de 37 % liée à l'augmentation de notre effectif. Il faut également retenir que le montant des charges salariales représente finalement moins de 14 % du total des charges prévisionnelles.

- ✓ Pour le poste Encours sur conventions (ligne 65 du tableau), cela concerne les engagements pris par l'ACE depuis sa création par le biais des conventions de financement, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. On remarquera qu'en l'espace de 2 ans (2020 et 2021), l'ACE aura dû honorer près de 500 MF sur ces encours.
- ✓ Pour le poste PACTE 2021, cela concerne le total des dépenses engagées pour financer en 2021 des nouveaux projets qui se répartissent ainsi :
  - 200 M F CFP en co-financement avec l'ADEME : à comparer aux chiffres de 2020, où le budget avait été réduit à 50 MF pour faire face aux restrictions de nos ressources financières
  - 150 M F CFP pour les interventions sur fonds propres de l'ACE



## **5. Éléments d'information sur la trésorerie pour l'exercice 2021**

(F TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	345 300 782	283 016 073	220 731 363	158 446 654	96 161 944	52 727 235	255 442 525	309 800 841	315 723 275	254 213 308	284 453 896	242 168 889	
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
Exploitation					18 850 000	265 000 000	116 443 025	68 407 144	774 742	92 525 000	20 000 000	-	581 999 911
Resources propres (000)													
Dont Taxes						265 000 000	42 750 000			52 250 000			265 000 000
TTE base DOB 95 MPF						265 000 000							
TTE base DOB 95 MF							42 750 000			52 250 000			95 000 000
Quote part ADEME PTME 2015/2016 et 2019 + opérat° Buselec (20,6 K)							69 603 527	49 716 394		40 275 000			159 694 921
ADEME - opération Buselec - et avance 20% sur enveloppe 2021							2 468 229				20 000 000		22 468 229
AFD - BDT					15 000 000			15 000 000					30 000 000
Autres encaissements (opérations titrées - Section Investissement)					3 850 000		1 623 269	3 690 750	774 742				9 938 761
<b>Hors exploitation</b>													
Cessions d'immobilisations													
Subventions d'investissement													
Appoints en capital													
Emprunts à moyen et long terme													
<b>A. TOTAL</b>					18 850 000	265 000 000	116 443 025	68 407 144	774 742	92 525 000	20 000 000	-	581 999 911
<b>DECAISSEMENTS</b>													
Exploitation	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	18 349 171	220 190 051
Charges de fonctionnement structure ACE (011)	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	4 528 785	54 345 415
Ch. de foncton. 011 - Act° Transvers. - yc Communication													
Charges de personnel (012)	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	8 036 305	96 435 655
Impôts et taxes (63)													
Autres charges de gestion courante (65) - Conventions	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	2 187 850	26 254 199
Charges financières (66)	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	3 596 232	43 154 783
Charges exceptionnelles (67) - Conventions													
Autres décaissements (013, écrits)													
<b>Hors exploitation</b>	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	43 935 539	527 226 463
Subventions d'investissement													
Acquisition d'immobilisations incorporelles (20) - conventions	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	1 897 534	22 770 413
Subvention d'investissement - 204	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	15 105 985	181 271 819
Acquisition d'immobilisations corporelles (21)	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	2 291 667
Immobilisations en cours (23)													
<b>AP</b>													
091 - MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	11 369 593	136 435 119
092 - ECONOMILITE	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	7 955 339	95 864 074
093 - ENERGIES RENOUVELABLES	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	6 469 446	77 993 372
095 - ACTIONS TRANSVERSALES - CEP	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	916 667	11 000 000
<b>B. TOTAL</b>	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	747 416 514
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	62 284 709	
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	283 016 073	220 731 363	158 446 654	96 161 944	52 727 235	345 300 782	255 442 525	309 800 841	315 723 275	254 213 308	284 453 896	242 168 889	179 864 180
Balace ou Situation de trésorerie TREPUNIC - c615													

Sur la recommandation de la DBAF, le service financier de l'ACE a construit un tableau de trésorerie prévisionnelle qui permettra à notre établissement de suivre au quotidien l'évolution de notre situation financière afin de palier le cas échéant des situations délicates qui pourraient survenir suite à des retards dans le versement des taxes affectées, qui dépendront de la situation de trésorerie du Gouvernement.

Nous retiendrons les informations suivantes :

- ✓ La situation de trésorerie initiale (au 01/01/2021) est égale à 345 M F CFP.
- ✓ La trésorerie prévisionnelle finale au 31/12/2021 s'élèverait à 180 M F CFP

## **6. Éléments d'information sur la politique RH de l'ACE**

La mission confiée en 2020 à la société TRANSITION NC pour redynamiser l'équipe a permis également de mettre en lumière la nécessité de revoir les missions individuelles et de renforcer et structurer le pôle technique.

Ainsi, comme expliqué au paragraphe précédent, le pôle technique sera progressivement renforcé au cours de l'exercice 2020 de manière à pouvoir assurer toutes les missions de l'agence et surtout les grands projets à venir (FED et réseau CEP).

Pour cette année, le tableau des effectifs évolue de la manière suivante

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE 2020 &amp; 2021</b>						
<b>Postes</b>	<b>2020</b>			<b>2021</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Postes pourvus</b>	<b>Nombre</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Postes pourvus</b>
Directeur	1	A	1	1	A	1
Directeur Adjoint	1	A	1	1	A	1
Chef de Service	0	A	0	1	A	1
Ingénieurs	2	A	2	2	A	2
Techniciens	2	B	1	2	B	2
Assistante de Direction	1	B	1	1	B	1
Responsable Administratif et Financier	1	A	1	1	A	1
<b>Total Effectif</b>	<b>8</b>		<b>7</b>	<b>9</b>		<b>9</b>



Deux pôles sont donc créés :

- ✓ **Un pôle Administratif et Financier** : qui regroupe la Direction (André BOUDART et Alain PIDJOT), la Responsable Administrative et financière (Mme Carole PINAZO) et l'Assistante de Direction (Mme Elodie CHOUEIRY). Outre les missions traditionnelles dévolues à un tel service pour la gestion administrative, comptable et financière, et le management de l'équipe, une mission spécifique a été attribuée à M. Alain PIDJOT, celle de rechercher de nouvelles sources de financement pour compléter notre panel actuel. Au travers du travail effectué dans le cadre du FED, l'ACE reprendra contact avec la Banque Européenne d'Investissement.
- ✓ **Un pôle Expertise & Conseil** : sous la responsabilité de M. Jean-Christophe RIGUAL, ce nouveau service sera chargé de réaliser les objectifs du PACTE 2021 et de suivre les encours sur les conventions en vigueur. M. RIGUAL, outre son rôle de chef de service, aura la charge de suivre les dossiers en lien avec l'électromobilité et la performance énergétique des bâtiments. Ce service est composé de :
  - *Mme Carole ANTOINE* : qui, outre sa mission de suivre certains projets en lien avec les énergies renouvelables et la MDE, aura une mission transversale d'expertise
  - *M. Loyeny TOKIE* : sur le même principe que pour Mme ANTOINE, M. TOKIE sera chargé d'assurer la bonne gestion administrative des conventions en cours
  - *M. Antoine BROUARD FOSTER (stagiaire VSC)* : Il suivra les projets innovants (H2, dessalement etc..) et assure le suivi des outils de communication digitaux de l'agence (site web, pages FB et LINK)
  - *M. Loïck MAHE (stagiaire CNAM)* : sous la responsabilité de M. RIGUAL, M. MAHE suit les dossiers en lien avec le dispositif des CEP
  - En cours d'exercice, et en fonction de la montée en charge de l'activité, nous avons prévu de compléter l'équipe avec :
    - *Un nouveau stagiaire VSC (puisque la convention qui a été signée avec l'état en 2019 le permet)* : il prendra ses fonctions pour 6 à 8 mois en mars
    - *Un technicien* : il viendra ouvrir le pôle CEP de l'ACE
    - *Un ingénieur* : ce recrutement est à priori programmé pour le milieu d'année.

Comme cela a été rapidement évoqué dans le premier chapitre de ce rapport, l'ACE a signé une convention cadre de partenariat sur 3 ans avec l'ACESTE CNAM.



Pour les trois prochaines années (2021-2023), ce partenariat couvre **l'accompagnement financier d'une quinzaine d'étudiants calédoniens chaque année** dans le cadre de leur parcours au sein du CNAM de Nouvelle Calédonie. C'est au regard des besoins en compétences nécessaires dans la mise en œuvre du STENC (Schéma pour la Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie), et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur formés en Nouvelle Calédonie, que Le CNAM a proposé dès 2020 l'ouverture d'une troisième année de Licence « Energie, développement durable » accessible aux jeunes titulaires d'un BTS technique.

Les étudiants qui auront obtenu leur licence **pourront ainsi poursuivre leurs études en métropole (ou ailleurs) sur des cursus ingénieurs ou master élevant ainsi le niveau de qualification des jeunes Calédoniens dans le secteur de l'énergie et du développement durable**. L'ACESTE CNAM aidera les futurs diplômés dans la recherche de parcours et leurs inscriptions en métropole pour leur poursuite d'études. Cette formation se déroule sur 1 an à partir du mois de février et alterne 6 mois de formation en centre et 6 mois de stage en entreprise. La promotion 2021 débutera sa formation en février- mars et les inscriptions pour cette nouvelle promotion sont déjà ouvertes

**Le CNAM** est un établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il donne à chacun les moyens de se former à tout moment de sa vie professionnelle en préparant un diplôme, un titre ou un certificat de niveau bac au niveau bac +4 et bac +5 et ingénieur. Le CNAM de Nouvelle-Calédonie a été créé en 1971, grâce au dynamisme et à la volonté de tous les acteurs politiques et socio- économiques du territoire.

Au travers de ce partenariat, non seulement l'ACE permettra à des jeunes calédoniens de trouver un emploi qualifié dans des secteurs d'avenir, mais elle pourra aussi puiser dans un vivier pour renforcer son équipe en accueillant chaque année un ou deux stagiaires, et en offrant la possibilité de poursuivre leur carrière au sein de notre établissement.



## 7. Éléments d'analyse du PACTE 2021

Comme évoqué précédemment, après une année 2020 marquée par de fortes restrictions budgétaires, le PACTE ACE 2021 marque un nouvel élan pour notre établissement, avec une dotation pour de nouvelles opérations qui passe à 350 M F CFP.

Programme	Libellé long Programme	Action	Libellé long Opération	BUDGET 2021		
				BP 2021	DM 2021	BUDGET INVEST 2021
P0406	Energie	00406-15	Soutien et Pilotage			0
		00406-16	Soutien au développement aux énergies renouvelables			0
		00406-17	Soutien à la maîtrise de l'énergie			0
		00406-18	Structuration de la filière énergétique			0
	<b>P0406 - Energie</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
P0408	Maîtrise de la demande en énergie	00408-01	Rénovation de l'éclairage public	34 518 312		34 518 312
		00408-02	Efficacité énergétique des bâtiments existants	105 000 000		105 000 000
		00408-03	Efficacité énergétique des bâtiments neufs	0		0
		00408-04	Soutien aux investissements des entreprises	9 750 000		9 750 000
		00408-05	Soutien aux investissements dans la MDE	0		0
	<b>P0408 - Maîtrise de la demande en énergie</b>			<b>149 268 312</b>	<b>0</b>	<b>149 268 312</b>
P0409	Ecomobilité	00409-01	Vélo à Assistance Electrique	0		0
		00409-02	Soutien à l'écomobilité	104 142 626		104 142 626
	<b>P0409 - Ecomobilité</b>			<b>104 142 626</b>	<b>0</b>	<b>104 142 626</b>
P0410	Energies renouvelables	00410-01	Solaire thermique	12 083 678		12 083 678
		00410-02	PV toiture connecté réseau et autoconsommation	10 000 000		10 000 000
		00410-03	Biomasse	4 000 000		4 000 000
		00410-04	Projets innovants et démonstration	15 000 000		15 000 000
		00410-05	Financement des installations intérieures et réfrigérateursFonds d'électrification rurale FER	30 000 000		30 000 000
		00410-06	Pénétration des ENR dans les réseaux de transport électrique	0		0
		00410-07	Etudes diverses dans le domaine des ENR	14 000 000		14 000 000
		00410-08	Prise de participation dans les ENR	0		0
	<b>P0410 - Enaegies renouvelables</b>			<b>85 083 678</b>	<b>0</b>	<b>85 083 678</b>
P0411	Centrale Pays	00411-01	Etudes et apports	0		0
	<b>P0411 - Centrale Pays</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
P0412	Actions transversales	00412-01	Actions transversales	6 000 000		6 000 000
		00412-02	Communication et sensibilisation	0		0
		00412-03	Conseil en énergie partagée	6 000 000		6 000 000
	<b>P0412 - Actions transversales</b>			<b>12 000 000</b>	<b>0</b>	<b>12 000 000</b>
<b>TOTAL PAR PROGRAMMES</b>				<b>350 494 616</b>	<b>0</b>	<b>350 494 616</b>

✓ La ligne P0408-02 (chapitre MDE) d'un montant de 105 000 000 F CFP correspond au soutien de l'ACE auprès du monde économique du bâtiment pour relancer les entreprises à travers la rénovation énergétique du patrimoine existant. Pour cette première année de partenariat avec la DAPM, nous viserons en priorité la rénovation des habitations collectives, des bâtiments tertiaires et des écoles.

- ✓ La ligne P0409 (chapitre Ecomobilité) d'un montant de 104 142 626 F CFP correspond au budget que l'ACE souhaite mobiliser pour financer les projets pilotes d'implantation de bornes de recharges publiques des véhicules électriques qui découleront des scénarios établis par l'étude pour le maillage du territoire en bornes de recharge électrique dont nous attendons le livrable final pour la fin mai 2020. Cette action est absolument indispensable pour accompagner le « verdissement » du parc automobile calédonien et accompagner les entreprises et les collectivités qui s'engageront dans cette direction.
- ✓ La ligne P0410-01 (chapitre solaire thermique) concerne le remplacement de la production d'eau chaude actuelle (chaudière au gasoil) sur le bâtiment de l'OCEF par une production d'eau chaude sanitaire solaire chaudière avec garantie de résultat.
- ✓ La ligne P0410-04 (projets innovants et démonstration), prévoit l'accompagnement d'un projet de production et distribution de froid basé sur la mutualisation des besoins de rafraîchissement des entreprises. La réflexion autour d'une production PV associée à un stockage de glace permettrait de réduire les coûts de production d'eau glacé en optimisant les consommations électriques.
- ✓ La ligne P0410-05 (FER) voit sa dotation annuelle augmentée à 30 M F CFP malgré une prévision de reversement de la TE à notre établissement de 50 % de son rendement pour un montant estimé à 90 M F CFP.
- ✓ La ligne P0410-07 (études diverses dans le domaine des ENR), s'intéresse à l'accompagnement qui pourrait être mis en place pour les unités de production et de stockage dans les mines afin de tendre vers la production d'un nickel décarboné.

Pour être tout à fait complet, il conviendra de rajouter à ce plan d'action PACTE 2021, un engagement complémentaire mais qui est inscrit dans le budget de fonctionnement de l'agence, à savoir, une somme de 20 MF pour financer des campagnes de communication sur la sensibilisation du public notamment à la MDE, ou encore les entreprises sur la nécessité de prendre le virage de la transition énergétique

**Le PACTE ACE 2021 sera donc d'un montant total de 350 494 616 F CFP.**

## 8. Conclusion

Après une période de lancement (2018 et 2019), marquée par une situation compliquée pour notre établissement (absence prolongée du Directeur), l'équipe n'a pas pu trouver ses marques faute d'une ligne stratégique clairement définie, et a dû fonctionner principalement sur une activité de guichet.

Fin 2019, sous l'impulsion du nouveau Président, l'ACE a non seulement pu se restructurer sur le plan humain avec l'arrivée au premier trimestre 2020 d'une équipe de direction, mais elle a pu aussi compter sur une redéfinition claire de ses missions. Les objectifs ont été clairement définies en 2020 afin de soulager en particulier les collaborateurs de l'ACE, d'un travail administratif extrêmement lourd qui les empêche de se concentrer sur leur mission première : celle d'accompagner et de conseiller les collectivités publiques et le monde économique dans leurs démarches de transition énergétique.

En 2021, après une stabilisation de notre organisation générale et de notre fonctionnement, l'ACE dispose non seulement de leviers d'action forts, mais aussi d'une visibilité sur son positionnement stratégique : être le bras armé du Gouvernement pour animer la politique publique de transition énergétique.

Grâce à de nouvelles méthodes de travail et de management, l'équipe de l'ACE passe aujourd'hui peu de temps sur la gestion administrative de ses dossiers. Elle s'inscrit clairement dans le déploiement et la coordination :

- ✓ **d'actions structurantes** (redéploiement de la filière Chauffe eaux solaires, réalisation d'un schéma directeur pour l'équipement du territoire en bornes de recharge électrique etc...)
- ✓ **de projets pilotes et innovants pour le territoire** (premier pilote pour le dessalement d'eau de mer fonctionnant au PV, smart grid pour la production et la consommation d'énergies renouvelables avec un groupe d'entreprises à Ducos etc...)
- ✓ **d'accompagnement des collectivités publiques** (déploiement du réseau des Conseillers en énergie partagés, partenariats pluriannuels avec des conventions sur 4 à 5 ans etc...)
- ✓ **de déploiement de partenariats** (financiers et techniques)
- ✓ **d'actions de prospective en partenariat avec la DIMENC, le cabinet du GNC en charge de l'énergie et d'autres parties prenantes** (révision du STENC, révision de la PPI, élaboration d'une stratégie alternative pour les EnR, captation du 12<sup>ème</sup> FED etc...)
- ✓ **d'une communication proactive, moderne et efficace**

Les capacités d'expertise et de conseil de nos collaborateurs sont réellement déployées à bon escient, afin de faire de notre établissement public une référence en matière d'efficience et de pragmatisme dans notre action.

## 9. ANNEXES

**2022 – 2026 FONDS EUROPEEN TERRITORIAL POUR LE  
DEVELOPPEMENT : engager la deuxième phase de la transition  
énergétique en Nouvelle-Calédonie**

### I. Introduction

La Nouvelle-Calédonie a effectivement lancé sa démarche de transition énergétique avec le vote du STENC (Schéma pour le Transition Energétique de la Nouvelle-Calédonie) au Congrès en juin 2016. 3 enjeux majeurs structurent la déclinaison de cette démarche :

- ✓ La maîtrise des consommations d'énergie
- ✓ La production d'énergies renouvelables
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Gouvernement a décidé dès la fin d'année 2016 de concentrer l'action de déploiement de la transition énergétique sur la production d'énergies renouvelables en engageant une action puissante à deux niveaux :

- ✓ Le développement de l'autoconsommation chez les particuliers, dans le monde économique et les administrations
- ✓ L'agrément en l'espace de 3 ans de plus de 20 fermes photovoltaïques au sol pour une puissance installée de près de 130 MW

Cette action forte a généré deux impacts majeurs :

- ✓ La structuration et le développement d'une véritable nouvelle filière économique avec la création de plus de quarante entreprises et de 300 nouveaux emplois
- ✓ Une prise de conscience à l'échelle du territoire, principalement dans les institutions et le monde politique et économique de la nécessité impérieuse de faire entrer la Nouvelle-Calédonie dans l'ère de la transition énergétique

En 2020, force est de constater que les résultats sont à la hauteur des efforts engagés par le Gouvernement avec plus de 2.000 installations d'autoconsommation agréées ces 3 dernières années pour une puissance globale installée de 40 MW, et surtout la perspective de voir la distribution publique d'énergie électrique (DP) devenir autonome dès 2024, alors que le STENC prévoyait d'atteindre cet objectif en 2030.



Le Gouvernement, comme le prévoit la délibération du Congrès sur le STENC, va engager dès le premier trimestre 2021, une révision de son schéma de transition énergétique pour lui donner de nouveaux objectifs qui intégreront les évolutions sociétales, économiques et technologiques propres à la transition énergétique au plan international. Parallèlement, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint du fait de la crise sanitaire et d'un ralentissement de l'activité économique, le Gouvernement entend solliciter de nouvelles sources de financement pour pérenniser la dynamique engagée ces dernières années autour de son établissement public en charge de sa mise en œuvre, l'Agence Calédonienne de l'Énergie.

Cette deuxième phase du STENC s'appuiera sur la consolidation des enjeux actuels et également sur le déploiement de nouveaux objectifs stratégiques autour des thématiques suivantes :

1. La maîtrise des consommations d'énergie
2. Le développement de la production d'énergies renouvelables
3. Le développement de filières économique basées sur l'usage des énergies renouvelables
4. Le verdissement du secteur de la mine et de la sidérurgie du nickel (Green Nickel)
5. Le déploiement de projets innovants intégrant les nouvelles technologies de la transition énergétique.

Cette note a pour objet de fournir les premiers éléments d'analyse du déploiement de la deuxième phase du STENC et de donner un premier aperçu des enjeux économiques et financiers liés. Pour chacun des 5 objectifs stratégiques listés ci-dessus, sont présentés de manière synthétique des exemples concrets d'actions dont une grande partie sont d'ores et déjà engagées. Les premiers éléments d'évaluation techniques et financiers sont renvoyés dans l'annexe de cette note.

## II. Maitriser les consommations d'énergie

### **Filière chauffe-eau solaire (ECS)** *(voir informations complémentaires en annexe)*

- ✓ **Pourquoi ?** La Nouvelle Calédonie dépend à plus de 97%<sup>1</sup> pour son approvisionnement énergétique, notamment des produits pétroliers et de charbon pour la production d'électricité. Le développement du chauffe-eau solaire (CES) est considéré comme un axe important du STENC dans le secteur résidentiel. Pour cette raison, l'ACE a confié au Cluster Synergie une mission de restructuration de la filière du solaire thermique en vue de développer ce marché à fort potentiel.

---

<sup>1</sup> En 2017



- ✓ **Comment ?** Le développement du marché des chauffe-eau solaires se heurte à des barrières d'ordre financier liées à la faiblesse de la capacité d'investissement des ménages et d'image face à la concurrence croissante du photovoltaïque. La mise en place d'un programme à l'échelle du territoire basé sur un mécanisme de financement innovant accompagné d'une campagne de communication permettra de lever ces barrières.
- ✓ **Combien ?** L'objectif est de relever le taux d'équipement des ménages en Chauffe-Eau Solaire (CES) d'environ 25% actuellement à 50% en 2030. Cela implique un nombre additionnel de ménages à équiper en CES sur la période 2020-2030 de l'ordre de 21 000 ménages.

### Filière rénovation thermique des bâtiments (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** Le patrimoine est un secteur très consommateur d'énergie (près de 60% de la consommation électrique globale des communes). Il constitue un gisement d'économies d'énergie, donc de réduction de gaz à effet de serre, et ses occupants sont autant de cibles à mobiliser dans la volonté d'un changement de comportement.
- ✓ **Comment ?** Il est proposé de lancer dès 2021, un programme d'isolation dans les bâtiments en ciblant prioritairement les écoles que l'on peut considérer comme prioritaires pour à la fois éviter de climatiser des passoires thermiques afin de subvenir aux problèmes d'inconfort durant les périodes chaudes, mais aussi pour sensibiliser nos enfants à la maîtrise de l'énergie à travers des programmes pédagogiques illustrés par le fonctionnement des bâtiments (métrologie).
- ✓ **Combien ?** La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui dotée de 137 écoles primaires et élémentaires sur l'ensemble de son territoire. Cela représente plus de 1200 classes. Un budget de 12.600 euros (1.5 MF CFP) par classe est envisagé avec un taux de réalisation sur le périmètre des 1200 classes de l'ordre de 50 % sur les 4 prochaines années. Cela représenterait un budget prévisionnel d'investissement de 7.6 millions d'euros (900 MF CFP).

### Les compteurs intelligents (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** Avant, les anciens compteurs ne relevaient que la consommation d'énergie, ce qui nécessitait l'intervention d'un technicien pour la relever. Les compteurs intelligents quant à eux, sont capables de recevoir des ordres et permettent de connaître à distance et en temps réel la consommation d'électricité, de gaz ou bien de l'eau d'un abonné. En France, le déploiement des compteurs intelligents recouvrira 95% des foyers d'ici le 31 Décembre 2020.
- ✓ **Comment ?** Le déploiement devra se faire en partenariat avec les concessionnaires et sous l'égide d'une réglementation qui reste à adopter au niveau du congrès.

- ✓ **Combien ?** La Nouvelle-Calédonie compte aujourd'hui environ 100 000 compteurs d'électricités ancienne génération. Un budget de 170 euros (20 000 XPF) par compteur est envisagé. L'investissement global se situerait donc dans une enveloppe proche de 17 millions d'euros (2 MdF CFP)

### Déploiement des conseillers en énergie partagés

- ✓ **Pourquoi ?** Depuis mai 2019, 4 postes de conseillers en énergie partagés ont mis en place pour servir 8 communes et une province. Ces dernières bénéficient de compétences spécialisées en économies d'énergie et énergies renouvelables. L'objectif à partir de 2021 est de déployer ce service indispensable à l'ensemble des communes de la Nouvelle Calédonie pour les aider à bâtir une véritable stratégie autour des objectifs définis dans le STENC en corrélation avec les schémas de transition énergétique ou plan climat énergie des Provinces.
- ✓ **Comment ?** Pour cela, il est proposé de couvrir le territoire à partir de 4 implantations stratégiques du territoire. Nous envisageons un scénario de montée en puissance sur les 3 prochaines années.
- ✓ **Combien ?** Un coût total de 1.7 Millions d'euros (150 M XPF) est à ce jour estimé pour assurer ce déploiement progressif sur les 3 prochaines années.

### L'éclairage Public (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** En 2019, l'Agence Calédonienne de l'Énergie a lancé un appel d'offre pour la réalisation d'un diagnostic énergétique concernant l'éclairage public en partenariat avec 8 communes du territoire (Boulouparis, Farino, Houaïlou, Koumac, Poya, Touho, Koné, La Foa). L'objectif était de regrouper plusieurs communes autour d'un même modèle d'analyse des usages et des consommations d'éclairage public et dans un deuxième temps de lancer des travaux d'investissement en bénéficiant d'une économie d'échelle et du soutien technique et financier de l'ACE.
- ✓ **Comment ?** L'investissement sur ce sujet permet de guider, d'accompagner les communes à se rendre compte des éventuelles économies d'énergie et financière, ainsi que de limiter leur empreinte carbone liée à l'éclairage public en passant d'une technologie de lampes à sodium et mercure à la technologie LED.
- ✓ **Combien ?** Un coût total de 5 millions d'euros (580 M XPF) pour assurer un passage à la technologie LED de l'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie qui n'ont pas encore franchie le pas.

### Déployer 1000 MW d'énergies de photovoltaïques d'ici 10 ans

- ✓ **Pourquoi ?** La Nouvelle-Calédonie bénéficie de conditions d'ensoleillement particulièrement favorables qui permettent le développement d'une filière de production photovoltaïque de grande ampleur. La baisse spectaculaire des coûts de production PV depuis 3 ans nous permet aujourd'hui de voir sur le marché des centrales de production avec un coût du kWh de moins de l'ordre de 3.4 centimes d'euros (4 XPF). De telles conditions de prix permettent d'envisager une production de grande envergure pour ensuite déployer des filières économiques rentables autour de la production d'hydrogène et du verdissement du nickel
- ✓ **Comment ?** La mise sur le marché de quotas de production d'énergie renouvelables est une compétence du Gouvernement qui organise cette production au travers d'une PPI (Programmation Pluriannuelle d'Énergie) sur 5 ans. Il s'agira, en concertation notamment avec les opérateurs économiques du territoire, les métallurgistes du nickel et les producteurs/distributeurs d'énergie, de lancer un programme de 100 MW par an sur les 10 prochaines années.
- ✓ **Combien ?** Depuis le lancement par le Gouvernement du programme PV, les investissements sont entièrement financés par des opérateurs privés avec le concours du secteur bancaire. Le Gouvernement n'envisage pas de recourir à des fonds publics pour accompagner ce futur développement dans le secteur des fermes PV au sol.

### Favoriser l'autoconsommation des collectivités et du monde économique

- ✓ **Pourquoi ?** L'autoconsommation des collectivités locales, en priorité celle des écoles primaires et élémentaires, vise principalement à réduire les coûts liés à la consommation d'énergie via une autoconsommation de l'énergie produite par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.
- ✓ **Comment ?** La Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui dotée de 137 écoles primaires et élémentaires sur l'ensemble de son territoire. L'objectif serait donc d'équiper les toitures des bâtiments, dont la configuration et le positionnement sur le foncier garantissent une efficacité optimale pour la production d'énergie renouvelable avec des panneaux solaires photovoltaïques.
- ✓ **Combien ?** En fonction des besoins énergétiques de chaque école, une moyenne de 42.000 euros (5 MXPF) est estimée pour équiper une école en panneaux photovoltaïques. Si nous tablons sur 50 % du parc des écoles sur l'ensemble du territoire, cela représenterait un budget d'investissement global de l'ordre de 3 millions d'euros (360 M XPF)

### Valoriser les déchets en vue de produire de l'énergie (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** La valorisation énergétique de la biomasse et des Combustibles Solides de Récupération (CSR – déchets avec un haut pouvoir calorifique) permet de récupérer le potentiel d'énergie intrinsèque de ces déchets à travers des filières de méthanisation ou thermiques.
- ✓ **Comment ?** Pour déployer une valorisation des déchets sous forme d'énergie qui soit économiquement rentable, la solution serait de l'engager sous forme de CSR granulés afin de se substituer partiellement aux combustibles fossiles (charbon) de certaines centrales électriques locales.
- ✓ **Combien ?** A titre d'exemple et suivant les données recueillies au travers de l'étude sur la valorisation des déchets plastiques, une unité de pyrolyse des déchets plastiques qui traiterait environ 5.000 tonnes par an nécessiterait un investissement de l'ordre de 9 millions d'euros (1 MdF). Cette même étude a évalué le gisement total des déchets plastiques sur le territoire à près de 16.000 tonnes.

#### 1. Développer les modes d'usage des énergies renouvelables

### La filière H2 dans l'usage des transports en commun et de marchandise

- ✓ **Pourquoi ?** Laissé de côté il y a encore peu, ce gaz est désormais présenté comme un pilier de la réindustrialisation et de la relance en Europe. Son principal atout : permettre de décarboner l'industrie et le transport. La France a notamment totalement intégré cette nouvelle donne en lançant un programme ambitieux dans lequel la Nouvelle-Calédonie sera intégrée puisque le Gouvernement a reçu un accord de principe pour ce faire.
- ✓ **Comment ?** Les premiers usages à bénéficier d'une filière hydrogène en Nouvelle-Calédonie seraient les acteurs de la mobilité, principalement la mobilité lourde (bus, autocars, véhicules miniers) et maritime (transport de passagers). L'industrie pourrait profiter de la transition à l'hydrogène comme combustible de chauffage décarboné au prix d'une modification de ses équipements. Enfin l'hydrogène comme moyen de stockage énergétique pour la réinjection sur le réseau a du sens pour les usages de pointe.
- ✓ **Combien ?** Une pré-étude a été réalisée avec un scénario qui permet de maintenir un coût de production ne dépassant pas 2-3 €/kg pour rendre les usages mobilité compétitifs, la capacité d'électrolyse totale installée est fixée à 100 MW (à horizon 2026), ce qui correspond à un gisement disponible d'environ 8 000 tonnes/an (taux de charge de 50%). Une proposition alternative pourrait également être étudiée, dans laquelle on chercherait à limiter la puissance installée à 50 MW pour maximiser le taux de charge des électrolyseurs (~90%). Cela aurait pour

conséquence de réduire la quantité d'hydrogène produite de 15% (6 800 tonnes/an), mais d'optimiser de 30% le coût de production.

### La filière Electromobilité, maillage des bornes de recharge

- ✓ **Pourquoi ?** Permettre un plan de déploiement vertueux et durable du véhicule électrique en NC à travers la proposition d'un schéma territorial de borne RVE. Selon la stratégie de recharge adoptée, le développement de l'électromobilité sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Calédonie pourrait représenter une opportunité pour absorber une partie non négligeable du surplus d'EnR, notamment celle produite par le photovoltaïque aux périodes les plus favorables.
- ✓ **Comment ?** Depuis le 30 novembre 2020, une étude sur un schémas de maillage des bornes de recharge électriques sur l'ensemble du territoire a été lancé avec pour but un rendu au plus tard en Juin 2021. A l'issue des scénarios de dispositifs de déploiement seront proposés avec différents modes opérationnels financiers.
- ✓ **Combien ?** Le déploiement des bornes de recharges électriques rapides se fera en priorité le long de la RT1. D'ores et déjà des projets pilotes sont identifiés dans les communes les plus investies sur ce sujet et dans les zones les plus stratégiques. Les coûts actuels des solutions de recharge rapide sont proches de 60.000 euros (7 M XPF) pour une station, hors génie civil.

### La filière Dessalement d'eau de mer (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** La majorité des 33 communes du territoire, et notamment les petites îles coralliennes rencontrent des problèmes de plus en plus sérieux d'approvisionnement des populations en eau potable. Les sécheresses récurrentes, le réchauffement climatique impactent directement les nappes phréatiques qui s'épuisent d'année en année. La chute importante des coûts du photovoltaïque permet d'envisager le recours à des installations de désalinisation fonctionnant avec cette énergie à des coûts compatibles avec les contraintes budgétaires des communes.
- ✓ **Comment ?** L'installation d'une unité de dessalement photovoltaïque par osmose inverse sur la commune de la Foa en site isolé est prévue pour 2021. Ce projet servira de démonstrateur à l'ensemble des institutions calédoniennes pour évaluer l'exploitation et le déploiement d'installations similaires sur le territoire. En effet, au travers le maillage territorial d'installation d'unités, les zones victimes de stress hydrique pourraient être équipées en
- ✓ **Combien ?** Le coût d'investissement d'une unité de dessalement par procédé d'osmose inverse (production journalière d'eau de 30 m<sup>3</sup>/jour) avec installation de panneaux photovoltaïques avec stockage batterie et une cuve de stockage de 30 m<sup>3</sup> est estimé à 300.000 euros (35M FCFP). Le déploiement d'une quinzaine d'unités de dessalement d'eau de mer pourrait donc s'élever 4.5 millions d'euros (à 540 M FCFP). Avec ce type d'installations et un co-financement issu de fonds publics, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pourrait se situer autour de 84 centimes d'euro (100 FCF P/m<sup>3</sup>).



## Le stockage d'énergie

- ✓ **Pourquoi ?** La distribution publique d'électricité, représentant 23% de la consommation totale d'électricité de la Nouvelle-Calédonie, sera à priori autonome grâce à la production d'énergies renouvelables en 2024. Si le recours aux énergies renouvelables de type éolien ou PV permet d'envisager une autonomie économiquement et socialement indispensable pour le territoire, cela induit au plan technique des contraintes fortes du fait de l'intermittence de ces énergies. La réponse à ce problème se trouve en grande partie dans le déploiement d'unités de stockage d'énergie de grande capacité qui permettront de stabiliser le réseau électrique notamment sur sa fréquence.
- ✓ **Comment ?** Les dernières études commandées par ENERCAL sur les projections de l'offre et de la demande en matière d'énergie électrique stipulent qu'il faudrait équiper la Grande de 2 voire 3 unités de stockage centralisé (en fonction de la progression du taux d'insertion des énergies dites fatales ou intermittentes) : l'une en Province Nord et les deux autres en Province Sud.
- ✓ **Combien ?** Les évaluations de coûts d'investissement sur ces équipements structurels sont en cours. La baisse annoncée du coût des batteries de stockage nous invite pour le moment à rester prudent. Les estimations actuelles prévoient une baisse de l'ordre de 50 % du coût du stockage de l'énergie à un horizon de 5 à 10 ans, dans la droite ligne de ce qu'il s'est passé pour les panneaux PV.

## IV. Green Nickel

### Décarbonation des usines de Nickel

- ✓ **Pourquoi ?** L'activité minière, consciente de ses impacts sociaux et environnementaux, développe des programmes et des actions afin de les compenser. En Nouvelle-Calédonie les acteurs du secteur mettent également en place des actions en ce sens. Leurs pratiques sont souvent très diverses souvent rattachées au fruit de leur histoire et de leur zone d'activité. La Nouvelle-Calédonie dispose d'une législation environnementale robuste et d'outils de contrôle des activités. Parmi les pays producteurs de nickel dans le monde, la Nouvelle-Calédonie est un des pays ayant mis en place un système vertueux et où des pratiques innovantes et inédites ont été développées par les opérateurs.
- ✓ **Comment ?** L'objectif aujourd'hui est de venir compléter la décarbonation de nos usines et sites minier à travers l'utilisation de l'hydrogène pour la motorisation des véhicules miniers et maritime. L'industrie pourrait aussi profiter de la transition à l'hydrogène comme combustible de chauffage décarboné au prix d'une modification de ses équipements. Enfin l'hydrogène comme moyen de stockage énergétique pour assurer l'intermittence sur le réseau a du sens pour les usages de pointe.



## V. Projets Innovants

### Les énergies marines renouvelables (EMR) (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** Les énergies marines renouvelables ont pour atouts majeurs d'être inépuisables, prévisibles, constantes, disponibles depuis les littoraux pour des zones isolées comme les îles mais également pour des zones isolées et peuplées. A l'inverse des autres ressources renouvelables, elles sont encore largement sous exploitées. La Nouvelle-Calédonie connaît un fort développement du photovoltaïque et de l'éolien mais leur développement sera un jour limité du fait de leur intermittence qui nécessitent de plus en plus le recours aux dispositifs de stockage d'énergie. Les énergies marines peuvent être alors un complément fort intéressant au développement du mixte renouvelable pour la Nouvelle-Calédonie.
- ✓ **Comment ?** La Nouvelle-Calédonie dispose d'infrastructures et de savoir-faire en matière de travaux maritimes du fait de l'implantation de l'industrie minière et métallurgique et elle dispose également d'un cluster maritime. Pour 2021, L'ACE pourrait lancer ou soutenir des projets pilotes et ainsi démontrer la faisabilité technico-économique de telle ou telle type d'énergie marine et de disposer pour la région d'un savoir-faire sur la mise en œuvre d'ouvrages et de technologie utilisant les énergies marines.

### Les réseaux intelligents

- ✓ **Pourquoi ?** Les réseaux intelligents contribuent aujourd'hui à un meilleur équilibre entre la production et la consommation en ajustant les flux d'électricité échangés dans le réseau. En lien direct avec l'optimisation des consommations d'énergies, ces derniers s'inscrivent dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique. En effet, l'insertion de technologies numériques au service de ces réseaux permet un meilleur pilotage de l'offre et de la demande et d'éviter le surdimensionnement de moyen de production d'énergie ouvrant à des économies financières.
- ✓ **Comment et combien ?** Les réseaux intelligents présentent l'avantage de faciliter l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau d'électricité. Cet avantage se corrèle avec la volonté politique d'obtenir, dès 2023, une distribution publique d'électricité calédonienne, issue intégralement de production d'énergies renouvelables. Le développement de ces réseaux s'intègre également dans les perspectives d'autoconsommation collective, de stockage d'énergie et d'installations de compteurs intelligents. Un développement au niveau des infrastructures du réseau électrique exploité par les acteurs ENERCAL et EEC doit être opéré afin de pouvoir accueillir ces nouvelles technologies et renforcer les installations actuelles. La définition de nouvelles normes concernant ces derniers doit être définie par la DIMENC.

Dans un premier temps, des synergies en zone industrielles (ZAC Panda et ZI Ducos) où acteurs privés résident ont été identifiés. Budget estimatif : 40 MXP ?

### Les réseaux de froid (voir informations complémentaires en annexe)

- ✓ **Pourquoi ?** La production de froid représente généralement le plus gros poste de consommation énergétique dans l'industrie agroalimentaire. Une étude menée en 2016 par la CCI sur la zone des pêcheries de Nouville concluait à un fort intérêt économique et environnemental d'installer un réseau de froid avec un groupe froid positif et du stockage froid jumelé à de l'autoconsommation photovoltaïque collective. Le développement d'un tel projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Schéma de Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Il permettrait en outre d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant leurs charges et d'augmenter l'attractivité du Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) en en faisant un port exemplaire d'un point de vue énergétique.

## VI. Conclusion

A l'instar de nombreux territoires, la Nouvelle-Calédonie s'est résolument engagée dans une démarche de transition énergétique forte qui impacte les fondements mêmes de son organisation et de son économie. Après une première phase spécifiquement dédiée au déploiement des énergies renouvelables, la Nouvelle-Calédonie entre maintenant dans un temps où il faudra d'une part consolider les acquis et d'autre part déployer le volet économique et social des nouvelles filières issues de cette démarche ambitieuse. Cette nouvelle phase va nécessiter des moyens financiers importants et une ingénierie financière novatrice.

L'Agence Calédonienne de l'Énergie avec en appui, les administrations et opérateurs économiques concernés, sera le bras armé du Gouvernement pour atteindre ses nouveaux objectifs au cours des prochaines années. Pour y parvenir, cet établissement public a d'ores et déjà signé des partenariats avec des établissements financiers de référence tels que l'Agence Française de Développement et la Banque des Territoires, mais elle souhaite également pouvoir s'appuyer sur les dispositifs de financement européens, tant au travers de subventions spécifiquement dédiées que d'outils de financement portés par la Banque Européenne d'Investissement.

Avec les biotechnologies, le numérique entre autres secteurs économiques, la transition énergétique est l'un des secteurs les plus dynamiques et innovants de l'économie mondiale. Ces secteurs sont porteurs de développement économique et social, de création d'emplois nouveaux et à forte valeur ajoutée. Aux côtés de secteurs

plus traditionnels tels que l'industrie du nickel, ils constitueront les nouveaux axes de développement de l'économie calédonienne.

## ANNEXE A LA NOTE POUR LE FED

### Éléments complémentaires d'évaluation des actions proposées.

#### A. Maitriser les consommations d'énergie :

##### **La filière chauffe-eau solaire.**

Le processus de diagnostic et de consultation de parties prenantes a abouti à la proposition d'un plan d'action, avec trois axes majeurs :

- Le renforcement des compétences des professionnels de la filière (formations spécifiques des acteurs),
- L'amélioration et le contrôle de la qualité des équipements (création d'un organisme de contrôle, normes, etc.),
- Le développement du marché et l'optimisation de l'offre des chauffe-eaux solaires (intégration locale, etc.).

Ce plan d'action s'est traduit par la signature d'un contrat de filière avec le Gouvernement Calédonien en mai 2019, dans lequel les professionnels s'engagent à offrir des installations de qualité avec un maximum d'intégration locale de la filière. En contrepartie, le Gouvernement crée l'environnement réglementaire et incitatif favorable afin d'aider le solaire thermique à reconquérir le marché de la production d'eau chaude dans le Territoire. L'objectif de ce contrat est *notamment de rendre cette technologie plus accessible aux particuliers, notamment par la mise en place d'un nouveau dispositif de financement approprié.*

L'ACE, avec l'appui financier de l'AFD, a lancé en 2019 une étude de pré faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme de financement visant le déploiement des chauffe-eaux solaires dans le Territoire. Cette étude a pu identifier deux options :

- Une option de type « économie mixte » faisant intervenir la SECAL qui gèrera un parc de chauffe-eaux solaires avec vente de service d'eau chaude aux consommateurs finaux, facturée via la facture d'électricité (option privilégiée),
- Une option basée sur l'implication des banques pour l'octroi de crédits aux consommateurs finaux avec un remboursement via la facture d'électricité.

Dans la continuité de cette étude, l'ACE a lancé une étude de faisabilité (en cours actuellement) pour approfondir ces deux options. Les conclusions n'ont pas encore été rendues, cependant les prestataires retenus recommandent de procéder en deux étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : campagne de communication mettant en valeur le solaire thermique, technologie sobre, écologique et efficace ; campagne accompagnée d'un crédit à la consommation vert simplifié auprès des banques du territoire (guichet unique, instruction en 48h) ;
- 2<sup>ème</sup> étape, optionnelle selon les résultats de la 1<sup>ère</sup> étape : la mise en place d'un organisme chargé de réaliser les investissements solaires thermiques en se rémunérant via la vente d'eau chaude aux particuliers (vente perçue au travers de la facture d'électricité des ménages).

### **Schéma prévisionnel de financement d'un CES**

	<b>CES 200 L</b>	<b>CES 300 L</b>
<b>Investissement</b>	<b>355 000</b>	<b>410 000</b>
Coût de CES installé	325 000	380 000
Frais de gestion dossiers	25 000	25 000
Prime de risque compagnies électriques	5 000	5 000
<b>Financement</b>	<b>355 000</b>	<b>410 000</b>
Crédit	276 250	323 000
Apport client	78 750	87 000

Sur la base des hypothèses prises en compte, le montant total des investissements requis par le programme sur la période 2020-2030 serait de l'ordre de **8.033 millions de FCFP, soit environ 67,5 millions d'euros**. Les investissements pour l'acquisition et installation des CES serait de l'ordre de 62,2 M€ et le reste pour la couverture des frais de gestion des dossiers et des risques d'impayés.

### **La filière rénovation thermique des bâtiments**

Le norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle-Calédonie (RCNC-20-01-PEB), qui a été publié au journal officiel du 1er septembre 2020, constitue un référentiel qui a été élaboré en concertation avec les professionnels du bâtiment et qui doit être utiliser par l'ensemble des acteurs public, privés pour la construction ou la rénovation de leur patrimoine.

Les travaux d'amélioration pour l'efficacité énergétique dans le bâtiment sont aussi d'excellents vecteurs potentiels de relance économique dans ce secteur. L'amélioration des performances thermiques d'un bâtiment, améliore le confort des utilisateurs et participe à réaliser d'importantes économies d'énergie et de facture.

### **Le déploiement des compteurs intelligents**

Leurs fonctionnements s'effectuent par « télé-relevé » quotidiennement, au moins une fois par jour, en moins d'une minute (compteur « Linky » pour l'électricité), à six fois

par jour, en moins d'une seconde (compteur d'eau et de gaz) qui ont pour but de maintenir une continuité de l'alimentation et assuré la sureté du système électrique, de permettre une facturation plus précise que celle basée sur des estimations, ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien ainsi que de s'adapter aux nouveaux besoins de notre société.

En Nouvelle Calédonie, l'intégration des compteurs intelligents va représenter un réel atout pour l'analyse et le suivi des consommations énergétique concernant le patrimoine des collectivités et des communes calédoniennes. Les compteurs intelligents et l'un des piliers fondateurs permettant le développement des smart grids

Concernant le développement du logiciel DEEPKI, les compteurs intelligents représentent un élément stratégique pour le suivi des consommations des différents patrimoines, cela permettra d'analyser des courbes de charges ou bien même de générer des programmations d'alertes. (ex: fuites d'eau)

### **Le réseau des Conseillers en Energie Partagés.**

Nous poursuivons les objectifs suivants :

- Ancrage sur le territoire des CEP dans la durée
- Monter en compétence des jeunes diplômés du territoire (partenariat avec le CNAM)
- Assoir nos actions et réflexions sur un maillage du réseau de référents énergie, mieux réparti
- Obtenir un coût/habitant affecté aux communes le plus bas possible, qui sera complètement absorbé par les économies financières générées par les actions préconisées et suivies par les CEP
- Déploiement d'un logiciel d'acquisition et d'analyse des données énergétique et de la gestion de l'eau (DEEPKI)

Afin de parvenir à ce scénario nous envisageons 4 CEP junior accompagnés de 1 CEP intermédiaire et un CEP sénior la première année. Puis une montée en puissance les années 2 et 3 avec 4 CEP junior accompagné de 2 CEP intermédiaires et un CEP sénior.

### **La rénovation de l'éclairage public**

Actuellement, cinq des huit communes ont réalisé ce diagnostic et représentent un potentiel d'économie de 126.000 euros (15 millions XPF) par an et près de 520 teq CO<sub>2</sub> par an.



L'enjeu de cet investissement permet de définir une politique de l'éclairage public de chaque commune, en intégrant la démarche négawatt basé sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, ce qui répond parfaitement aux missions déployer dans le schéma de la transition énergétique de la Nouvelle Calédonie (STENC).

## B. Développer la production d'énergies renouvelables

### **La valorisation des déchets en vue de produire de l'énergie**

Ces procédés offrent donc une plus-value aux déchets en comparaison à la filière d'enfouissement. Les principales transformations et utilisations de ces déchets en énergie sont : la production de chaleur et/ou de froid et la production d'électricité. Lorsque plusieurs utilisations sont combinées sur un même projet, on parle de cogénération (ex : électricité et chaleur) ou de trigénération (ex : électricité, chaleur et froid).

Le développement de cette filière contribue au développement local à travers :

- L'amélioration de la gestion des déchets sur le territoire rentrant dans la démarche d' « économie circulaire » ;
- La création/maintien d'emplois et d'activités économiques ;
- Le renforcement de la compétitivité économique en proposant des solutions de traitement des déchets alternatives à l'enfouissement ou l'export ;
- La sécurisation du chemin vers l'autonomie énergétique.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire propice à l'essor d'une politique de valorisation énergétique de la biomasse et des CSR. En effet, le tissu industriel important, la quasi-absence de filières de valorisation matières et le prix élevé des énergies fossiles qui représentent aujourd'hui l'essentiel de la production d'énergie permettent de trouver les ressources et les débouchés nécessaires à la réalisation de projets.

Le développement de la filière énergétique nécessite cependant de créer les conditions permettant de capter et sécuriser les gisements de déchets valorisables et d'assurer la rentabilité des projets sur le long terme. Cette structuration se fera notamment au travers de la mise en place d'aides/subventions, de réglementations, de formations, de moyens de communication...

Cela nécessiterait cependant des adaptations de process, notamment pour leur alimentation et leur traitement des fumées. Le volume de déchets ne représenterait alors que quelques pourcents des intrants, mais cela permettrait une valorisation des déchets, contrairement à l'enfouissement qui n'apporte pas de plus-value à ces derniers.

Les besoins en froid sont pour leur part peu nombreux et cette filière est également difficilement concurrentielle, car les équipements de production de froid à partir

d'électricité présentent des rendements très intéressants (de 200 à 500%) comparés à ceux à partir de déchets (50%).

Les productions d'électricité ou de froid pourraient néanmoins se faire en cogénération ou trigénération.

Concernant les besoins en chaleur, le territoire dispose de 102 MW d'équipements de combustion (type chaudière) pour produire de la chaleur, répartis sur plus de 30 établissements ICPE. Également, la production de cette énergie présente les meilleurs rendements (autour de 80%). Il semble donc important de prioriser cette source d'énergie.

### C. Développer les modes d'usage des énergies renouvelables

#### **La filière de dessalement de l'eau de mer.**

Le développement de la filière de dessalement d'eau de mer, en Nouvelle-Calédonie, viserait à répondre à quatre enjeux socio-économiques :

- Garantir un approvisionnement en eau potable dans les zones les plus touchées par le manque d'eau ;
- Création de nouveaux emplois et formations professionnelles en lien avec une gestion plus durable de l'eau ;
- Représenter une opportunité pour absorber une part du surplus d'EnR lors des pics de production en journée ;
- Développer le secteur de l'agriculture et du tourisme ;

### D. Projets Innovants

#### **Les énergies marines renouvelables (EMR)**

On distingue 4 principaux types d'énergie marine :

- L'énergie des marées qui nécessitent de grands marnages, d'énormes estuaires, de grands ouvrages de retenues d'eau et une attention particulière sur leur impacte environnementale.
- L'énergie des vagues : il existe plusieurs technologies et chacune est adaptée à son type de vague ou de houle. La plus en vue aujourd'hui est le dispositif PELAMIS. Une étude houlomotrice appliquée à l'installation d'un projet PELAMIS sur trois sites de la Nouvelle-Calédonie a déjà été réalisée en 2006. En 2016, la Communauté du Pacifique (CPS) a publié une étude confirmant que l'énergie de la houle est une option énergétique d'un bon rapport coût-efficacité dans les pays insulaires océaniques exposés à la houle océanique australe, en particulier la Polynésie française, Tonga, les îles Cook et la Nouvelle-Calédonie.

- L'Énergie des courants qui utilise les hydroliennes pour capter l'énergie des courants ;
- L'énergie thermique des mers qui utilise les différences de température entre la température de surface et la température à 1000 mètre de profondeur. La Nouvelle-Calédonie est située dans les zones de bon gradient de température.

### Les réseaux de froid

L'installation prochaine de l'entreprise Biscochoc et le renouvellement des installations de froid de la SEDEF sur cette zone présentent une opportunité que l'ACE a voulu saisir. L'ACE a ainsi convié les industriels de la zone ainsi que le PANC et les entreprises de froid du territoire (Socometra et Cegelec) à une réunion pour jauger l'intérêt des parties. Socometra et Cegelec ont réalisé un 1<sup>er</sup> chiffrage estimatif du projet qui confirme l'intérêt économique pour les entreprises ainsi que l'intérêt environnemental pour la Nouvelle-Calédonie. Avant d'aller plus avant, le PANC doit tout d'abord présenter ce projet à son conseil d'administration. Les modalités de financement et de portage du projet sont à l'étude avec les entreprises de froid et les partenaires financiers de l'ACE.

Pour une puissance de 2 300 kW froid et un réseau allant d'un bout à l'autre de la zone des pêcheries, le détail des 1<sup>ères</sup> estimations est le suivant :

Réseaux : (120.000 XPF/ml x 1200 ml)	144 M Fcfp
Poste Electrique	10 M Fcfp
Centrale 2,5 MW + Ss Station	170 M Fcfp
Dock Zone Pêcheurie	50 M Fcfp
<b>Total</b>	<b>374 M Fcfp</b>

Selon les niveaux de prises en charge de l'investissement par le PANC, le coût pour les entreprises irait de 13,5 à 18 F CFP /kWh froid et le droit de raccordement selon la puissance souscrite de 24 à 40 kF CFP / kW.